

DELIBERATION 29-2025

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°19/2025
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025**

Convocation : **22 septembre 2025**

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration : **15**

Nombre de présents : **8**

Procurations : **3**

Nombre de votants : **11**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Michaël DAMIATI, **Président**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Dominique BIERRY,
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Chantal LEMAITRE, Madame
Hélène REY, Monsieur André BAZIN, Madame Isabelle GAUBIAC

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Francis FOUCAMBERT a donnée procuration à Monsieur
Michaël DAMIATI.
Madame Michelle ROBIC a donnée procuration à Madame Chantal
LEMAITRE.
Monsieur Mounir DEBBABI a donnée procuration à Monsieur Jean-
Pierre DANILE.

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame Laurence MAYDA, Monsieur Achour SLIMI, Madame Marie-
Laure ARNAUD, Madame Martine ABITA RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie FONTGARNAND





APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2025

Le Conseil d'administration,

VU l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

VU la délibération 19-2025 relative à l'approbation du Budget supplémentaire 2025.

CONSIDERANT la demande de Madame la Préfète de l'Essonne de corriger une erreur matérielle sur la délibération 19-2025 du Conseil d'Administration du 26 septembre 2025 relative à la nature d'un chapitre en recettes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération 19-2025 relative à l'approbation du Budget Supplémentaire de l'exercice 2025,

DIT que dans le tableau section de fonctionnement recettes, il est inscrit le chapitre 75 au lieu du chapitre 74 relative à la somme de 14 057.84€ (quatorze mille-cinquante-sept -euros et quatre-vingt-quatre centimes),

ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du CCAS de Crosne,

PROCEDE au vote du Budget Supplémentaire 2025 du CCAS comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Chapitre	Libellé	Somme
	011	Charges à caractère général	30 321.52€
	Nature		
	6042	Repas portage	21 921.52€
	6042	Prestations Noël	8 400€

Recettes	Chapitre	Libellé	Somme
			30 321.52€
	002	Résultat de Fonctionnement Reporté	10 188.68 €
	Nature		
	70	Animations	6 075€
	74	APA	14 057.84€
	75		0.00€

Section d'investissement :

Section d'investissement	
Recettes	Néant
Dépenses	Néant

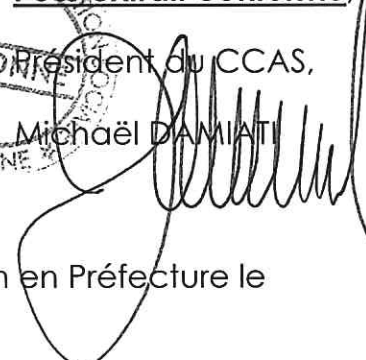
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet d'Evry, Monsieur l'Administrateur Adjoint des Finances Publiques, Trésorier de Yerres et consignée au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

DONNE pouvoir au Président pour l'exécution de cette délibération et tous les documents s'y affèrent.

FAIT À CROSNE, EN MAIRIE, le 16 octobre 2025.

Pour extrait conforme,
Président du CCAS,
Michael DAMIATI

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de la publication le 24 octobre 2025